

**ETE 2020**

**Règlement de Fonctionnement**  
**ACCUEIL DE LOISIRS**  
**3/11 ans**

**ACCUEIL DES TAILLIS**  
20, rue Villard  
9h - 12h et 13h30 - 18h  
04 78 26 72 63  
[accueil-gt@cslestailis-bron.fr](mailto:accueil-gt@cslestailis-bron.fr)

**ACCUEIL DES TAILLIS**  
7, rue Paul Pic  
9h - 12h et 14h - 18h  
04 78 26 88 53  
[accueil-pt@cslestailis-bron.fr](mailto:accueil-pt@cslestailis-bron.fr)

**1. Missions :**

Le centre de loisirs accueille les enfants scolarisés, âgés de 3 ans révolus jusqu'à leur 12ème anniversaire. C'est un lieu de vie en collectivité, un lieu de rencontres et d'échanges, pour découvrir de nouvelles activités (culturelles, artistiques, sportives, d'éveil...) et ainsi développer son imagination, sa confiance, sa créativité, ses connaissances, son ouverture et sa socialisation.

**2. Comportement :**

Les règles du centre de loisirs s'appliquent pour tous. L'équipe d'animation veille au bon fonctionnement du centre de loisirs. Un enfant qui ne respecte pas ces règles sera exposé à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion. Chaque enfant a un animateur référent. Les parents peuvent s'adresser à lui pour d'éventuelles questions.

**3. Vie quotidienne :**

La journée est composée de temps libres, d'animations adaptées à l'âge des enfants, d'un repas fourni suivi d'un temps calme/d'une sieste, d'ateliers au choix l'après-midi, d'un goûter fourni. Certains jours, un conseil consistant à écouter la parole des enfants et à faire le bilan de la journée est proposé. Des règles de vie sont mises en place à chaque début de période sous forme de jeux. Elles sont affichées afin que tout le monde en ait connaissance.

**4. Le projet pédagogique :**

Il présente les objectifs pédagogiques pour lesquels l'équipe travaille, ses grandes lignes sont : favoriser l'épanouissement des enfants, initier à diverses activités culturelles, artistiques, sportives, scientifiques et techniques, encourager l'autonomie et la prise d'initiatives, favoriser la mixité et le vivre ensemble, impliquer les familles à la vie du centre de loisirs, faire de l'accueil un lieu de respect mutuel. La directrice et les animateurs sont disponibles les soirs entre 17h et 18h pour échanger et être à l'écoute de vos attentes.

## 5. Horaires :

Les accueils de loisirs sont ouverts aux horaires suivants :

	Vacances scolaires	
	3/6 ans	6/11 ans
Journée avec repas	8h à 18h	

Les temps d'accueils sont :

- Le matin : de 8h à 9h30
- Le soir : de 17h à 18h

***Compte tenu de la crise sanitaire majeure que nous traversons et afin de respecter au mieux les règles sanitaires, nous sommes dans l'obligation d'accueillir vos enfants en journée complète.***

***Attention : Il n'est pas possible d'inscrire un enfant le mercredi s'il n'a pas été présent au moins 1 journée au préalable. Les mercredis sont en général des journées de sorties ou journées à thème, il est important que l'enfant connaisse les animateurs et les autres enfants, inversement les animateurs doivent également connaître l'enfant.***

***Important : si cette journée venait à être annulée, l'inscription du mercredi ne pourra être maintenue.***

## 6. Inscriptions et administration générale :

Pour toutes inscriptions, merci de vous munir obligatoirement :

- du carnet de santé de l'enfant avec les vaccinations du DT Polio à jour.
- du quotient familial délivré par la CAF ou, à défaut, le dernier avis d'imposition.
- d'un mode de règlement : chèques – espèces – chèques vacances, sauf carte bleue.
- d'une copie du jugement en cas de séparation
- du livret de famille

En cas de changement de situation ou de coordonnées, prévenir le plus rapidement possible le centre social et socioculturel.

Il est possible, pour une tierce personne, d'inscrire l'enfant d'un parent ou d'un ami, **à condition que les parents se présentent aux accueils pour signer les documents administratifs obligatoires dans un délai de 15 jours maximum et obligatoirement avant le 1<sup>er</sup> jour d'accueil de l'enfant.**

**Aucun enfant non-inscrit ne pourra être accepté.**

**Aucune inscription n'est prise sans règlement et sans les documents obligatoires.**

**Aucune inscription ni réservation ne peut être faite par téléphone ou par mail.**

## 7. Paiement :

L'encaissement différé par chèque est possible (étalement pour les mercredis scolaires).

Cependant **le dernier chèque devra être encaissé avant le démarrage de l'activité (vacances)**. Un tarif dégressif de 15% est appliqué à partir du 3<sup>ème</sup> enfant, uniquement dans la période où les 3 enfants sont inscrits.

En cas de changement de ressources en cours d'année, la famille est tenue d'apporter les justificatifs nécessaires pour un nouveau calcul. Au mois de septembre, le nouvel avis d'imposition des familles doit être présenté. A défaut le tarif maximum sera appliqué.

## 8. Annulation, Absence :

Les inscriptions ne sont pas remboursées, sauf en cas d'annulation de l'activité à l'initiative du Centre social et socioculturel.

En cas d'annulation de la part de la famille :

Annulation à 8 jours	Annulation à + de 8 jours
Journée(s) facturée(s) non remboursée(s) Sauf pour les enfants malades sur présentation d'un certificat médical dans les 15 jours après la maladie	L'avoir financier (90% du paiement) est reporté sur une autre période (sauf adhésion)

En cas d'annulation, de retard ou d'absence :

- En cas d'absence ou de retards sur les temps d'accueils, les familles doivent **impérativement** prévenir les directrices aux numéros suivants :

✓ 3/6 ans GT/PT : Fanny MASSARD, directrice ACM 3/6 ans ☎ : 06 32 63 37 14

✓ 6/11 ans PT : Charlotte BUARD, directrice ACM 6/11 ans ☎ : 07 87 13 84 28

Ensuite, il est important de faire les régularisations administratives aux accueils :

Accueil GT ☎ : 04 78 26 72 63 / Accueil PT ☎ : 04 78 26 88 53

## 9. Respect des horaires d'accueil :

AUCUN ACCUEIL N'EST POSSIBLE AVANT 8h, l'enfant est sous la responsabilité de ses parents. Après 9h30, sans information de votre part, la place de votre enfant ne sera pas maintenue.

## 10. Liste d'attente :

La liste d'attente est transmise aux directrices, avec la liste des enfants inscrits. Durant la période, si une place se libère, les directeurs contacteront les familles sur liste d'attente.

Il est impératif de passer aux accueils durant la semaine en cours pour régler la différence.

## 11. Santé et Handicap :

L'accueil de loisirs n'est pas autorisé à administrer des médicaments ou à prodiguer des soins médicaux. En ce qui concerne les traitements en cours, une autorisation exceptionnelle peut être accordée à condition d'en informer le directeur et de fournir une ordonnance médicale ainsi que la notice du médicament.

Pour les enfants atteints de troubles de la santé tels que pathologie chronique (asthme par exemple), des allergies, une intolérance alimentaire ou présentant un handicap, un projet d'accueil individualisé (PAI) peut être rédigé. Une rencontre avec la direction de l'accueil de loisirs sera organisée.

## **12. Assurances et responsabilité :**

Les parents restent civilement responsables de leurs enfants et doivent les assurer en responsabilité civile. Toute dégradation de matériel ou coups et blessures de la part d'un enfant engagera la responsabilité civile des parents.

## **13. Conditions de départ des enfants :**

Seuls les parents ou les personnes autorisées par écrit peuvent venir chercher l'enfant. Celui-ci ne pourra repartir qu'avec une personne majeure dûment mentionnée sur le dossier d'inscription et justifiant de son identité à l'accueil de loisirs. Pour les enfants de 10 ans et plus, les parents peuvent signer une autorisation afin qu'ils puissent rentrer seuls.

## **14. Affaires personnelles :**

**Pour les 3/6 ans, merci de fournir un sac avec des vêtements de rechange, qui restera au centre de loisirs pour la durée des vacances et sera récupéré par les parents le dernier jour des vacances.**  
Il est demandé aux parents de ne pas habiller leurs enfants avec des habits de marque et que ceux-ci ne portent pas d'objets de valeurs.

**Le centre social et socioculturel Les Taillis décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des effets personnels des enfants.**

**Les accueils collectifs de mineurs du Centre social et socioculturel Les Taillis bénéficient d'un soutien financier de la CAF.**

### **CNIL**

**Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser aux accueils.**